

Date de naiss.

No AVS

Caisse de compensation Impasse de la Colline 1, Case postale, 1762 Givisiez

Caisse de compensation Ausgleichskasse

Fribourg – Freiburg

Impasse de la Colline 1, 1762 Givisiez T +41 26 426 70 00 — www.caisseavsfr.ch

Dépôt de la requête à la Caisse AVS

T+41 26 426 77 00 rpi@ecasfr.ch

(Réservé à la Caisse AVS) Givisiez. Requérant/e: No AVS: No chap. fiscal: Demande de réduction des primes pour l'année 2024 (Loi du 24.11.1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie) L'Etat accorde aux assurés et aux familles de condition économique modeste des subsides destinés à la réduction des primes. La qualité d'ayant droit est examinée par nos soins dès que toutes les données sont complètes et toutes les pièces produites. C'est pourquoi nous vous prions de remplir la demande de manière complète (en caractère d'imprimerie) puis de la remettre à la Caisse cantonale de compensation AVS à Givisiez au plus tard jusqu'au 31 août 2024 (La date de réception à la Caisse AVS fait foi en tant que date de dépôt de la demande). La notice annexée vous renseignera sur la manière de remplir la demande. Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation AVS. 1. Requérant N°Chapitre fiscal No AVS Prénom _____Sexe Nom NPA/Localité _____ Rue Nationalité _____Permis ____ Date de naiss. Etat civil Depuis le _____ Tél. privé Caisse-maladie Domicilié dans le canton depuis le Profession/formation oui 🗌 non 🔲 Etes-vous en formation? Durée de la formation du au ______ 2. Conjoint Prénom Sexe
Nationalité Permis Nom

Caisse-maladie

Nom	Prénom	Date de naissance No AVS	Caisse-maladie
	dre une attestation d ets dès la 19 ^{ème} anné	de formation (contrat d'apprentissage ou at ée.	testation d'études)
4. Adresse d	u représentant		
		entés (Curateur, Service social, Autre représer te de nomination ou de la procuration.	ntant).
•	du représentant _		
Date de naissa Désignation ex	nce acte de l'adresse		
Rue, no	acte de l'adresse		
NPA/Localité	-		
- Copie de l'		à la source 2022 pour les personnes assujett	
- Copie de l' - Copie du C Au cas où l'un	attestation de l'impôt CFC, de l'AFP ou dipl des documents rec		oins de 25 ans révolus ez tout de même dépos
- Copie de l' - Copie du C Au cas où l'un la demande. L	attestation de l'impôt CFC, de l'AFP ou dipl des documents rec e document manque	à la source 2022 pour les personnes assujetti ôme équivalant pour les jeunes adultes de mo quis ne serait pas encore disponible, veuille	oins de 25 ans révolus ez tout de même dépos art. 2 et 7a ORP).
- Copie de l' - Copie du C Au cas où l'un la demande. L	attestation de l'impôt CFC, de l'AFP ou dipl des documents rec e document manque	à la source 2022 pour les personnes assujetti ôme équivalant pour les jeunes adultes de mo quis ne serait pas encore disponible, veuille ant pourra être produit ultérieurement (cf A	oins de 25 ans révolus ez tout de même dépos art. 2 et 7a ORP).
- Copie de l' - Copie du C Au cas où l'un la demande. L Toutes les ind Lieu et date	rattestation de l'impôt CFC, de l'AFP ou dipl n des documents rec e document manqua ications ci-dessus s ure, le requérant auto	à la source 2022 pour les personnes assujetti ôme équivalant pour les jeunes adultes de mo quis ne serait pas encore disponible, veuille ant pourra être produit ultérieurement (cf A sont certifiées complètes et conformes à la	oins de 25 ans révolus ez tout de même dépos art. 2 et 7a ORP). vérité.
- Copie de l' - Copie du C Au cas où l'un la demande. L Toutes les ind Lieu et date Par sa signatu traitement du c	rattestation de l'impôt CFC, de l'AFP ou dipl n des documents rec e document manqua ications ci-dessus s ure, le requérant auto dossier.	à la source 2022 pour les personnes assujetti ôme équivalant pour les jeunes adultes de mo quis ne serait pas encore disponible, veuille ant pourra être produit ultérieurement (cf A sont certifiées complètes et conformes à la Signature	oins de 25 ans révolus ez tout de même dépos ert. 2 et 7a ORP). vérité. Jonnées fiscales pour l demande est déposée
- Copie de l' - Copie du C Au cas où l'un la demande. L Toutes les ind Lieu et date Par sa signatu traitement du c auprès de la C 08.11.2011) Toute demand	rattestation de l'impôt CFC, de l'AFP ou dipl des documents rec e document manqua ications ci-dessus s re, le requérant aut dossier. eduction naît au plus caisse cantonale de	à la source 2022 pour les personnes assujetti ôme équivalant pour les jeunes adultes de mo quis ne serait pas encore disponible, veuille ant pourra être produit ultérieurement (cf A sont certifiées complètes et conformes à la Signature orise l'autorité compétente à accéder aux des tôt le 1er jour du mois au cours duquel la ce	oins de 25 ans révolus ez tout de même dépos ert. 2 et 7a ORP). vérité. Jonnées fiscales pour l demande est déposée
- Copie de l' - Copie du C Au cas où l'un la demande. L Toutes les ind Lieu et date Par sa signatu traitement du c Le droit à la ré auprès de la C 08.11.2011) Toute demand (Art. 2 al. 1 Ore	rattestation de l'impôt CFC, de l'AFP ou dipl des documents rec e document manqua ications ci-dessus s re, le requérant aut dossier. eduction naît au plus caisse cantonale de	à la source 2022 pour les personnes assujetti ôme équivalant pour les jeunes adultes de mo quis ne serait pas encore disponible, veuille ant pourra être produit ultérieurement (cf A sont certifiées complètes et conformes à la Signature orise l'autorité compétente à accéder aux de s tôt le 1er jour du mois au cours duquel la compensation AVS. (Art. 7a Ordonnance de	oins de 25 ans révolus ez tout de même dépos ert. 2 et 7a ORP). vérité. Jonnées fiscales pour l demande est déposée
- Copie de l' - Copie du C Au cas où l'un la demande. L Toutes les ind Lieu et date Par sa signatu traitement du c Le droit à la ré auprès de la C 08.11.2011) Toute demand (Art. 2 al. 1 Ore	rattestation de l'impôt CFC, de l'AFP ou dipl des documents rec e document manqua ications ci-dessus s are, le requérant auto dossier. Eduction naît au plus caisse cantonale de le présentée après le donnance du Conse	à la source 2022 pour les personnes assujetti ôme équivalant pour les jeunes adultes de mo quis ne serait pas encore disponible, veuille ant pourra être produit ultérieurement (cf A sont certifiées complètes et conformes à la Signature orise l'autorité compétente à accéder aux de s tôt le 1er jour du mois au cours duquel la compensation AVS. (Art. 7a Ordonnance de	oins de 25 ans révolus ez tout de même dépos ert. 2 et 7a ORP). vérité. Jonnées fiscales pour l demande est déposée
- Copie de l' - Copie du C Au cas où l'un la demande. L Toutes les ind Lieu et date Par sa signatu traitement du c Le droit à la ré auprès de la C 08.11.2011) Toute demand (Art. 2 al. 1 Ore	rattestation de l'impôt CFC, de l'AFP ou dipl des documents rec e document manqua ications ci-dessus s are, le requérant auto dossier. Eduction naît au plus caisse cantonale de le présentée après le donnance du Conse	à la source 2022 pour les personnes assujetti ôme équivalant pour les jeunes adultes de mo quis ne serait pas encore disponible, veuille ant pourra être produit ultérieurement (cf A sont certifiées complètes et conformes à la Signature orise l'autorité compétente à accéder aux de s tôt le 1er jour du mois au cours duquel la compensation AVS. (Art. 7a Ordonnance de	oins de 25 ans révolus ez tout de même dépos ert. 2 et 7a ORP). vérité. Jonnées fiscales pour l demande est déposée
- Copie de l' - Copie du C Au cas où l'un la demande. L Toutes les ind Lieu et date Par sa signatu traitement du c Le droit à la ré auprès de la C 08.11.2011) Toute demand (Art. 2 al. 1 Ore	rattestation de l'impôt CFC, de l'AFP ou dipl des documents rec e document manqua ications ci-dessus s are, le requérant auto dossier. Eduction naît au plus caisse cantonale de le présentée après le donnance du Conse	à la source 2022 pour les personnes assujetti ôme équivalant pour les jeunes adultes de mo quis ne serait pas encore disponible, veuille ant pourra être produit ultérieurement (cf A sont certifiées complètes et conformes à la Signature orise l'autorité compétente à accéder aux de s tôt le 1er jour du mois au cours duquel la compensation AVS. (Art. 7a Ordonnance de	oins de 25 ans révolus ez tout de même dépos ert. 2 et 7a ORP). vérité. Jonnées fiscales pour l demande est déposée
- Copie de l' - Copie du C Au cas où l'un la demande. L Toutes les ind Lieu et date Par sa signatu traitement du c Le droit à la ré auprès de la C 08.11.2011) Toute demand (Art. 2 al. 1 Ore	rattestation de l'impôt CFC, de l'AFP ou dipl des documents rec e document manqua ications ci-dessus s are, le requérant auto dossier. Eduction naît au plus caisse cantonale de le présentée après le donnance du Conse	à la source 2022 pour les personnes assujetti ôme équivalant pour les jeunes adultes de mo quis ne serait pas encore disponible, veuille ant pourra être produit ultérieurement (cf A sont certifiées complètes et conformes à la Signature orise l'autorité compétente à accéder aux de s tôt le 1er jour du mois au cours duquel la compensation AVS. (Art. 7a Ordonnance de	oins de 25 ans révolus ez tout de même dépos ert. 2 et 7a ORP). vérité. Jonnées fiscales pour l demande est déposée
- Copie de l' - Copie du C Au cas où l'un la demande. L Toutes les ind Lieu et date Par sa signatu traitement du c Le droit à la ré auprès de la C 08.11.2011) Toute demand (Art. 2 al. 1 Ore	rattestation de l'impôt CFC, de l'AFP ou dipl des documents rec e document manqua ications ci-dessus s are, le requérant auto dossier. Eduction naît au plus caisse cantonale de le présentée après le donnance du Conse	à la source 2022 pour les personnes assujetti ôme équivalant pour les jeunes adultes de mo quis ne serait pas encore disponible, veuille ant pourra être produit ultérieurement (cf A sont certifiées complètes et conformes à la Signature orise l'autorité compétente à accéder aux de s tôt le 1er jour du mois au cours duquel la compensation AVS. (Art. 7a Ordonnance de	oins de 25 ans révolus ez tout de même dépos ert. 2 et 7a ORP). vérité. Jonnées fiscales pour le

Marche à suivre

relative à la demande de réduction des primes à l'assurance-maladie pour l'année 2024

Principe

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes à l'assurance-maladie obligatoire en faveur des assurés de condition économique modeste. Le Conseil d'Etat veille à l'information du public et la Caisse cantonale de compensation AVS envoie aux ayants droit potentiels la formule de demande pour la réduction des primes.

Début du droit à la réduction des primes

Le droit à la réduction naît <u>au plus tôt le 1^{er} jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation AVS.</u> (Art. 7a Ordonnance du Conseil d'Etat du 08.11.2011)

Dépôt de la demande

Le questionnaire « Demande de réduction des primes » doit être complété, signé et remis à la Caisse cantonale de compensation AVS <u>au plus tard jusqu'au 31 août 2024.</u> La requête doit être accompagnée des documents requis pour l'examen du droit. La Caisse cantonale de compensation AVS n'entre pas en matière pour les demandes déposées après cette échéance. Après examen de votre demande, vous recevrez de notre part une décision ou une correspondance.

Document(s) requis

- Copie de l'attestation de l'impôt à la source 2022 pour les personnes assujetties à l'impôt à la source;
- copie de l'attestation d'études ou du contrat d'apprentissage pour les enfants dès la 19ème année.

Paiement

Les parts de primes prises en charge par l'Etat sont versées directement à la caisse-maladie qui se charge d'en créditer l'ayant droit.

Conditions requises pour présenter une demande de subsides pour la réduction des primes

Principalement:

- être affilié(e) auprès d'un assureur-maladie reconnu par l'Office fédéral de la santé public (OFSP) pour l'assurance-maladie obligatoire ;
- être domicilié(e) dans le canton de Fribourg au 1^{er} janvier 2024.

Remarque:

• les personnes (Suisses ou Etrangers) arrivant dans le Canton de Fribourg dans le courant de l'année 2024 **depuis l'étranger** ont également la possibilité de présenter une demande de subsides pour la réduction des primes à l'assurance-maladie;

Tous les assurés de condition économique modeste dont le revenu déterminant **n'atteint pas** les limites de revenu fixées par le conseil d'Etat.

Personnes de moins de 25 ans révolus en formation (Etudiant et/ou Apprentis)

En principe, les apprentis et les étudiants qui n'ont pas 25 ans révolus ne présentent pas leur propre demande. Ils doivent être mentionnés en tant qu'enfant à charge dans la requête déposée par leurs parents.

Obligation de renseigner

Les changements d'état civil (mariage, enregistrement d'un partenariat, séparation, divorce, décès) doivent être annoncé **immédiatement, par écrit et sur présentation d'une pièce justificative**. La naissance d'un enfant doit également être annoncé sur présentation de la police d'assurance-maladie et de l'acte de naissance.

Restitution

L'article 20 de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LALAMal) stipule que lorsque la réduction a été accordée sans droit, le montant correspondant à celle-ci doit être restitué par le bénéficiaire ou ses héritiers, sous réserve d'une remise. La prescription est de cinq ans à compter de la date du versement.

Avez-vous encore des questions?

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à la caisse cantonale de compensation AVS ou sur notre site internet www.caisseavsfr.ch/rpi.